



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SDIF DU VAR - TOULON

171 AVENUE DU VERT COTEAU
83000 TOULON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SDIF DU VAR - TOULON
171 AVENUE DU VERT COTEAU
83000 TOULON
Téléphone : 04 94 03 95 00
Mél. : sdif.var-toulon@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : tous les matins
de 8h30 à 11h30
Ou sur rendez-vous
Affaire suivie par : Oussama BOUTABAA
Téléphone : 04.94.03.95.06

MADAME LE MAIRE

MAIRIE D'ÉVENOS
2 ROUTE DE TOULON
83330 ÉVENOS

TOULON, le 16/09/2023

Objet : Remaniement cadastral partiel de la commune de ÉVENOS (VAR)

Référence : Arrêté préfectoral du 23/09/2022 publié au RAA n° 178 du 23 septembre 2022

À Madame le maire de la commune de ÉVENOS,

Les opérations de remaniement du cadastre étant sur le point d'être terminées dans votre commune, les résultats vont être communiqués aux propriétaires en vue d'une mise au point définitive.

À cet effet, chaque propriétaire concerné par ces opérations recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) des parcelles réputées lui appartenir et disposera d'un délai de 20 jours pour formuler ses observations.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie :

**du 22/10/2024 au 20/11/2024 (inclus)
Aux heures d'ouverture de la mairie.**

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites à l'adresse suivante :

**SALLE SATURNE – 149 chemin de la Reppe – Sainte-Anne d'Évenos
du 21 au 27 novembre 2024**

**Cette réception aura lieu de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
(y compris les jours non ouvrables suivants : samedi 23 novembre 2024 de 9h00 à 12h00)**

Je vous adresse d'autre part des avis n° 6212-Rem que vous voudrez bien faire publier par les moyens habituels et afficher à la mairie.

Des exemplaires de cet avis sont adressés par ce même courrier aux maires des communes limitrophes pour être publiés dans les mêmes conditions.

Oussama BOUTABAA
Inspecteur des Finances Publiques